

1110, chemin Principal Saint-Joseph-du-Lac (Québec) JON 1M0

Tél: 450-623-1072 Fax: 450-623-2889

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI SECTEUR AGRICOLE

DE PLUS DE 200 m³ (262 ve³)

Coût 1000\$ + 10 \$/M³ jusqu'à concurrence de 25 000 \$ Dépôt 2 500 \$

Date de la demande :		Demande reçue le :		
□ Propriétaire	□ Demandeur (procure	ation obligatoire)		
Nom:		Ville:		
Adresse:		Code Postal :		
Téléphone :		Courriel:		
Emplacement des travau	x:			
Date prévue des travaux :	Date prévue de la fin des travaux :	Coût ap	pproximatif vaux :	
Exécutant des travaux				
□ Cocher si propriétaire				
Nom:		Téléphone :		
Adresse:		Code postal :		
Ville:			No NEQ :	
Documents requis			En annexe	À venir
-	ifiant l'ensemble des bâtiments situé sur le	e terrain	En annexe	À venir
Une copie d'un plan ident Une description du type d'	aménagement projeté			Τ
 Une copie d'un plan ident Une description du type d' Une copie de l'engageme morale, également par le tout contaminant. Cet eng frais, si le remblai contient 		e demandeur est une personne que le remblai sera exempt de à la réhabilitation du site, à ses es prévus pour l'usage projeté,		
 Une copie d'un plan ident Une description du type d' Une copie de l'engageme morale, également par le tout contaminant. Cet eng frais, si le remblai contient conformément aux norme de la Faune et des Parcs Une autorisation délivrée p 	aménagement projeté nt dûment signé par le demandeur et, si co s administrateurs ou dirigeants, à l'effet o gagement inclut l'obligation de procéder une contamination supérieure aux critère s et guides du ministère du Développemer ar la Commission de protection du territoire attestation de la commission confirmant	e demandeur est une personne que le remblai sera exempt de à la réhabilitation du site, à ses es prévus pour l'usage projeté, nt durable, de l'Environnement, e agricole du Québec (CPTAQ)		
 Une copie d'un plan ident Une description du type d' Une copie de l'engageme morale, également par le tout contaminant. Cet eng frais, si le remblai contient conformément aux norme de la Faune et des Parcs Une autorisation délivrée pou, le cas échéant, une nécessaire pour les travaux 	aménagement projeté nt dûment signé par le demandeur et, si co s administrateurs ou dirigeants, à l'effet o gagement inclut l'obligation de procéder une contamination supérieure aux critère s et guides du ministère du Développemer ar la Commission de protection du territoire attestation de la commission confirmant	e demandeur est une personne que le remblai sera exempt de à la réhabilitation du site, à ses es prévus pour l'usage projeté, nt durable, de l'Environnement, e agricole du Québec (CPTAQ) r qu'aucune autorisation n'est		
 Une copie d'un plan ident Une description du type d' Une copie de l'engageme morale, également par le tout contaminant. Cet eng frais, si le remblai contient conformément aux norme de la Faune et des Parcs Une autorisation délivrée p ou, le cas échéant, une nécessaire pour les travaux Un rapport produit par une informations suivantes : 	aménagement projeté nt dûment signé par le demandeur et, si co s administrateurs ou dirigeants, à l'effet a gagement inclut l'obligation de procéder une contamination supérieure aux critère s et guides du ministère du Développemer ar la Commission de protection du territoire attestation de la commission confirmant x visés par la demande	e demandeur est une personne que le remblai sera exempt de à la réhabilitation du site, à ses es prévus pour l'usage projeté, nt durable, de l'Environnement, e agricole du Québec (CPTAQ) r qu'aucune autorisation n'est omes du Québec contenant les		
 Une copie d'un plan ident Une description du type d' Une copie de l'engageme morale, également par le tout contaminant. Cet eng frais, si le remblai contient conformément aux norme de la Faune et des Parcs Une autorisation délivrée pou, le cas échéant, une nécessaire pour les travaux Un rapport produit par un dinformations suivantes : une justification agror 	aménagement projeté nt dûment signé par le demandeur et, si ca s administrateurs ou dirigeants, à l'effet a gagement inclut l'obligation de procéder une contamination supérieure aux critère s et guides du ministère du Développemen ar la Commission de protection du territoire attestation de la commission confirmant x visés par la demande agronome membre de l'ordre des agrono	e demandeur est une personne que le remblai sera exempt de à la réhabilitation du site, à ses es prévus pour l'usage projeté, nt durable, de l'Environnement, e agricole du Québec (CPTAQ) e qu'aucune autorisation n'est omes du Québec contenant les ablai projetés		

La durée prévue des travaux



et exacts.

1110, chemin Principal Saint-Joseph-du-Lac (Québec) JON 1M0

Tél: 450-623-1072 Fax: 450-623-2889

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI SECTEUR AGRICOLE

DE PLUS DE 200 m³ (262 ve³)

Coût 1000\$ + 10 \$/M³ jusqu'à concurrence de 25 000 \$ Dépôt 2 500 \$

Documents requis		En annexe	À venir
•	Une copie d'un plan d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre membre de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec montrant :		
	La topographie actuelle et proposée du terrain;		
	 Les cotes d'élévation du niveau fini des rues adjacentes au terrain; 		
	 Les cotes d'élévation du niveau projeté du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment principal, le cas échéant; 		
	À la suite des travaux, le requérant doit déposer une attestation de la conformité des travaux préparée par un arpenteur-géomètre membre de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec		
•	Un engagement écrit et signé par le demandeur à l'effet qu'une étude de caractérisation environnementale sera produite et déposée au Service de l'urbanisme dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de remblai;		
•	Une estimation, réalisée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, des frais reliés à l'étude de caractérisation exigée en vertu du présent paragraphe;		
•	Une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle couvrant toute la durée des travaux jusqu'à un délai d'un (1) mois suivant la date prévue pour le dépôt de l'étude de caractérisation mentionnée au paragraphe précédent, et ce, pour une période d'au moins un (1) an pour un montant équivalent au coût estimé de l'étude de caractérisation, incluant les taxes, émise par une banque à Charte du Canada ou une caisse d'épargne et de crédit.		
•	Si l'étude de caractérisation démontre que les travaux de remblai ont été effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires provinciales et particulièrement à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et sa réglementation afférente, la Municipalité libère la lettre de garantie bancaire en la remettant au requérant.		
•	Si, dans le délai prévu au premier paragraphe, le requérant n'a pas déposé l'étude exigée, la Municipalité encaisse la lettre de garantie bancaire et fait réaliser l'étude de caractérisation à même les montants de cette garantie.		
•	La remise, par le requérant, d'une lettre de garantie bancaire permet à la Municipalité d'exiger le paiement des sommes dues dès le 20e jour qui précède la date d'échéance de la lettre.		
•	Une copie de l'engagement dûment signé par le demandeur et, si ce demandeur est une personne morale, également par les administrateurs ou dirigeants, à l'effet que le remblai sera exempt de tout contaminant. Cet engagement inclut l'obligation de procéder à la réhabilitation du site, à ses frais, si l'étude de caractérisation démontre une contamination supérieure aux critères prévus pour l'usage projeté, conformément aux normes et guides du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.		
J.		s sont à tous les	égards vro

 Signature :
